

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCKH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

**EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE " Vallée de la Garonne" - Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux -  
Désignation**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) a été chargé par le Préfet du Bassin Adour Garonne de constituer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE "Vallée de la Garonne".

Un SAGE est un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Son objectif principal est la recherche d'un équilibre durable des milieux aquatiques et la satisfaction des usages en incluant les adaptations nécessaires au changement climatique.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'organe vital du SAGE ; c'est un espace pour :

- La concertation
- Les débats
- Les prises de décisions (validation du SAGE, avis sur les projets et autorisations liés à la ressource en eau)

Le Bassin Adour Garonne comporte 25 SAGE et la Communauté Urbaine de Bordeaux est déjà partie prenante dans deux Commissions Locales de l'Eau :

- La CLE SAGE « Nappes profondes » du département de la Gironde. Ce SAGE définit les unités de gestion dont l'objectif est d'atteindre puis d'assurer un état des nappes souterraines permettant la coexistence normale des usages et le bon fonctionnement quantitatif et qualitatif de la ressource souterraine et des cours d'eau qu'elle alimente.

La démarche de ce SAGE est portée par le Syndicat Mixte pour l'Etude, la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde (SMEGREG).

La CUB y est représentée par deux titulaires et deux suppléants.

- La CLE SAGE « Estuaire de la Gironde et des milieux associés » qui porte sur 142 communes de la Gironde dont l'ensemble du territoire de la CUB et 43 communes de Charente-Maritime.

Ce SAGE vise quatre objectifs :

- Objectif de qualité des eaux et des écosystèmes
- Objectif de sécurisation des biens et des personnes
- Objectif de gestion durable des milieux naturels et des activités humaines
- Objectif de concertation et de participation renforcées des populations aux politiques estuariennes

La démarche de ce SAGE est portée par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST).

La CUB y est représentée par un titulaire et un suppléant.

Le SAGE « Vallée de la Garonne » vise à assurer une cohérence du corridor fluvial de la Garonne :

- Aménagement du territoire spécifique à cette vallée (urbanisme, voie de communication, agriculture...)
- Economie spécifique (hydroélectricité, gravières, tourisme fluvial)
- Continuum écologique (axe de migrants, zones humides)
- Terrasses alluviales

La Communauté Urbaine de Bordeaux traite de ces domaines à travers le Plan Garonne initié en juin 2000 et relancé en septembre 2003, dont les trois objectifs sont :

- Etre en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (Ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maisons du fleuve, transports fluviaux)
- Favoriser sa découverte ou sa réappropriation par la population (cheminements, belvédères, bâtiments remarquables...)
- Mettre en valeur le fleuve et les espaces naturels liés (berges, marais, zones protégées ou d'expansion des crues...)

En outre, la CUB a été associée à l'élaboration du Plan Garonne Interrégional porté par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne qui a notamment produit une étude de valorisation du fleuve et des paysages.

L'arrêté cadre du 26 mars 2009, définissant la composition de la Commission Locale de l'Eau propose 54 sièges aux élus, aussi, dans la mesure où notre établissement public est partie prenante dans l'aménagement et la gestion de l'eau sur son territoire, le SMEAG a proposé qu'un représentant élu de la CUB siège à la CLE "Vallée de la Garonne".

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, désigner un représentant titulaire et son suppléant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne ».**

**Vu** la demande du Préfet du Bassin Adour-Garonne de désignation d'un représentant de la CUB à la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne », en date du 15 mai 2009 et considérant l'intérêt stratégique pour la CUB d'y répondre, le **Conseil de Communauté décide :**

**Article unique :**

Le Conseil de Communauté décide de désigner un représentant titulaire et son suppléant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne ».

A l'issue des opérations électorales auxquelles il est procédé, ont été désignés représentants de la Communauté urbaine de Bordeaux au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne », M.....titulaire et M.....suppléant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations : titulaire M. PUJOL et suppléante Mme MELLIER

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009

M. Vincent FELTESSE